

VILLE DE TOURBES

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 14 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, le MARDI 14 JUIN 2016 à 20h30 sous la Présidence de Mr le Maire.

Présents: 14 membres

Mr Christian JANTEL Maire

Mme Mélanie MUR 1<sup>er</sup> Adjoint

Mr Michel VINCENT 2<sup>ème</sup> Adjoint

Mme Cristelle MORENO 3<sup>ème</sup> Adjoint

Mr Frédéric SERVELLERA 4<sup>ème</sup> Adjoint

Mmes Carole BONNET, Liliane DAMIENS, Angélique GAURET, Christine RENAUDEAU

Mrs Richard BORON, Christian LOPEZ, Didier LOUSTALET, Luc MARCO, Lionel PUCHE,

Absents excusés: 5 membres (dont 4 pouvoirs)

Mme Sylvie MEUNIER donne pouvoir à Mr Christian JANTEL

Mme Alix PICHON-MATHIEU donne pouvoir à Mme Mélanie MUR

Mme Marie-Carmen LOUSTALET donne pouvoir à Mr Didier LOUSTALET

Mr Jean-Luc GUIRAUDOU donne pouvoir à Mme Cristelle MORENO

Mr Guillaume ROUSSILLON

Soit au total: 18 Membres présents ou représentés.

Secrétaire de la séance et rédacteur du Compte Rendu : Michel VINCENT

ORDRE DU JOUR

**1) Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2016 :**

VOTE: 14 Pour (y compris 3 pouvoirs)

2 Abstentions

Mme Mélanie MUR nous rejoint juste après le vote du CR du Conseil Municipal du 14 avril 2016.

**2) Délibérations :**

**-----A) Annulation titre DELTA Promotion :**

Afin de rendre possible l'ouverture à la construction :

- d'une partie du secteur du PERRUSSAS classé en zone II NA avec un règlement imposant la surface minimale des parcelles à 1000 m<sup>2</sup>,

- d'un terrain situé à Bonne Terre pour y construire un nouvel internat,

une modification du P.O.S avait été actée par le Conseil municipal sortant et la procédure a été menée à son terme.

Les deux demandeurs (Delta Promotion et Bonne Terre) s'étaient aussi engagés à prendre en charge le coût de la procédure environ 7 500 € chacun.

Le lycée agricole Bonne Terre s'est acquitté de la somme due, par contre Delta Promotion dont le projet a obtenu le permis d'aménager n'a pas depuis réglé la somme due et n'envisage pas de le faire tant que la solution de desserte par les réseaux (voie, eau, eaux usées et Edf) ne sera pas identifiée et les travaux réalisés.

Un titre de recette ayant été établi, il convient dans l'immédiat de l'annuler par la procédure de la mise en non-valeur.

VOTE: 18 Pour (y compris les 4 pouvoirs)

#### -----B) Numérisation registres Etat Civil :

Ce point déjà évoqué lors du dernier conseil est à nouveau évoqué car depuis d'autres devis nous sont parvenus et des avis extérieurs ont été recueillis afin de nous aider dans notre réflexion. Trois devis sont en notre possession Société ARG Solutions, Société JVS et société ADIC.

Le devis d'ARG, spécialiste de cette activité, est le plus élevé mais a été estimé comme étant le plus sérieux. D'autres communes autour de Tourbes dont SERVIAN ont adopté cette solution et elles en sont très satisfaites ;

Après études et comparaisons, il est proposé au Conseil municipal de choisir la proposition **ARG Solutions**.

VOTE: 18 Pour (y compris les 4 pouvoirs)

#### -----C) Maitrise d'œuvre nouvelle école:

Suite à l'appel d'offres réalisé, à l'ouverture des plis, à l'analyse de chaque candidature, à la première sélection des 10 meilleures candidatures, au second choix conduisant le maître d'ouvrage à retenir les trois meilleures propositions et au final après une nouvelle réunion du jury la sélection du meilleur dossier a été réalisée en retenant le bureau d'Architectes RUBIO.

Pour officialiser ce choix, poursuivre le travail de concertation sur le programme du projet et permettre le paiement des premières factures de maîtrise d'œuvre, il est demandé au Conseil d'officialiser ce choix par délibération nommant le cabinet RUBIO.

VOTE: 18 Pour (y compris les 4 pouvoirs)

**Par ailleurs le conseil est aussi sollicité pour prendre la décision de:**

- 1- lancer une consultation afin de choisir un bureau de contrôle qui sera amené à donner son avis réglementaire sur toute la procédure et sur tous les choix constituant le projet d'élaboration du groupe scolaire,

- 2- lancer une consultation pour choisir un bureau d'études géotechniques (études de sol)
- 3- lancer une consultation sur la base de plusieurs devis pour choisir la maîtrise d'œuvre d'une mission d'études et d'assistance nécessaire au traitement de tous les abords du groupe scolaire (jardins partagés, parkings mutualisés, parties à végétaliser...),
- 4- lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre pour la création des locaux commerciaux.

VOTE: 18 Pour (y compris les 4 pouvoirs)

**-----D) Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la chapelle Saint Joseph, du système de chauffage ainsi que la mise en accessibilité :**

Ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux) qui a été acceptée et la commune s'est vu octroyée la somme de 47 878 €.

Cette subvention a déjà abondé ce projet par un premier versement justifié par le montant payé pour réaliser l'étude générale de l'extérieur de ce monument.

Il est proposé au conseil de poursuivre le partenariat déjà mis en place avec Monsieur FIORE Architecte du Patrimoine, pour la Porte à bossage et la Place des Trois Porches (voir pièce jointe).

Mr le Maire précise d'autre part que Mr FIORE, après examen, a souligné que la mise en accessibilité de l'Eglise est impossible car il faudrait supprimer le tambour qui fait partie du patrimoine de cette Eglise. Cette conclusion nécessitera l'obtention en parallèle d'une dérogation à réaliser l'accessibilité de l'intérieur.

VOTE: 18 Pour (y compris les 4 pouvoirs)

**-----E) Affectation du résultat fonctionnement assainissement :**

Une erreur de transcription a été commise concernant le résultat du budget annexe Assainissement en Fonctionnement.

En effet lors du vote du budget annexe 2016, l'excédent de fonctionnement 2015 a été inscrit par erreur à la ligne 1068 des recettes d'Investissement en Assainissement. Le budget voté prévoyait son inscription en recette de Fonctionnement ligne 002 Excédent d'exploitation. Il est donc demandé au Conseil l'autorisation d'une décision modificative rectifiant par la bonne inscription de cette somme (6361,00 €) en Recettes d'Exploitation ligne 002.

VOTE: 17 POUR (y compris 3 pouvoirs)

2 Contre (y compris 1 pouvoir)

**-----F) Attribution des noms des rues du lotissement Bellevalia :**

La Trésorerie, pour la première fois et après bien des lotissements, nous demande de prendre une délibération pour nommer officiellement le nom des rues créées sur l'Espace BELLEVALIA, à savoir :

- Rue de la Limodore
- Rue Masdevallia
- Rue de l'Orchis d'Occitanie
- Rue de l'Orchis Papillon
- Rue de l'Orchidée

Il est donc demandé au Conseil d'officialiser les noms des rues nouvelles (voir plan en annexe).

VOTE: 18 POUR (y compris les 4 pouvoirs)

**-----G) Prise en charge financière d'un bilan de compétences (Droit Individuel à la Formation) :**

Madame Stéphanie LACROIX demande au Conseil le bénéfice de la prise en charge de son évaluation de compétences comme l'autorise le Code de la fonction Publique Territoriale (voir annexe jointe).

Cette formation entre dans le cadre du Droit Individuel à la Formation.

Le montant du stage de formation est de 600 €.

VOTE: 18 POUR (y compris les 4 pouvoirs)

**-----H) Arrêté du projet de PLU :**

Suite aux nombreuses séances de travail tenues depuis 3 ans, un projet de PLU a été présenté le 26/11/2015 en réunion publique au Foyer des Campagnes.

De plus pour parfaire cette communication des réunions particulières ont été assurées le 4/12/2015 en mairie au cours desquelles les tourbains ont pu exprimer leurs demandes et leurs remarques.

Depuis, quelques aménagements ont été apportés à ce document et l'heure est venue d'arrêter officiellement ce dernier afin d'engager les derniers délais d'instruction, recueillir les avis des Personnes Publiques Associées et engager une enquête publique avant l'approbation définitive du projet.

Le document présenté, soumis à votre appréciation pour être arrêté, devra sans nul doute, avant son approbation, subir encore quelques modifications pour être totalement en

adéquation avec l'avis des PPA (Personnes Publiques Associées) et accepté par tous les services associés.

L'Arrêté du projet engagera officiellement un délai final avant approbation de 6 mois incompressibles.

Si tout va pour le mieux, la fin de cette procédure pourrait être enregistrée avant fin 2016 voire tout début 2017.

Il est rappelé au Conseil que la date d'approbation buttoir se situe avant la fin mars 2017 sinon passé ce délai le développement de la Commune sera régi avec les règles nationales d'urbanisme.

Mr Lionel PUCHE dit avoir vu inscrit dans ce projet que le risque d'incendie est faible sur la commune : point à vérifier.

**VOTE: 17 Pour (y compris 3 pouvoirs)**

**2 Contre (y compris 1 pouvoir)**

Mr le Maire annonce qu'une de ses décisions est attaquée en justice par 2 personnes propriétaires d'une parcelle cadastrée AS N° 239 au lieu-dit le « Ruisseau de Rieutor ». Ces personnes ont construit 1 grangeot et souhaitaient créer un chenil.

Après bien des explications et des visites auprès de la DDTM à Béziers, il s'est avéré que pour ce projet, le caractère d'une exploitation agricole n'a pas pu être prouvé car seule l'activité d'éleveur cotisant à la MSA (Mutualité Sociale Agricole) était recevable, ce qui n'était pas le cas du dossier présenté ni du statut des pétitionnaires.

Face à cette contradiction Mr le MAIRE a refusé le dossier et a émis un avis défavorable à la déclaration préalable déposée en nos services.

Les pétitionnaires invoquant un abus d'autorité de M. le Maire, un recours contre cette décision a été déposé auprès du Tribunal Administratif obligeant du même coup M. le Maire à ester en justice à grand renfort de mémoire en réponse.

### **3) Questions diverses :**

Mr Lionel PUCHE prend la parole pour exposer 3 points :

---2 véhicules ont été enlevés, même s'il est d'accord sur le bien fondé, pour lui la façon est critiquable car les propriétaires n'ont pas été prévenus.

Mr le Maire répond que :

- depuis longtemps les propriétaires ont été informés afin d'enlever leur véhicule qui stationnaient depuis plus de 2 ans et demi sur des emplacements de parking public sans jamais avoir été déplacés,
- la gendarmerie a constaté cet état de fait à plusieurs reprises,
- l'aide attendue, proposée par M. PUCHE ne s'est concrétisée sous aucune forme,

- devant une telle situation j'assume mes responsabilités sans que cet engagement ne coute 1 centime aux contrevenants, ce qui n'est pas rien.

-----Il entend parler de la création d'une maison médicale sur Tourbes : qu'en est-il ?

Mr le Maire répond qu'il s'agit en fait d'un centre médical qui pourrait voir le jour dans la zone « Plein Sud » et dans l'état actuel des pourparlers, il serait prématuré d'en dire d'avantage.

-----il a été requis par les habitants du chemin de LAVAL pour présenter une pétition de plus de 100 personnes qui ne sont pas d'accord sur la mise en sens unique du Chemin de Conas.

Mr le Maire précise qu'il ne souhaite pas répondre à une pétition et prend la décision de réunir tous ces riverains au Foyer des Campagnes afin de leur expliquer le bien fondé de cette mesure.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 22h30..**